



COMMUNIQUE OFFICIEL
N° 3072/0692.038/M-G/2024

Il circule sur les réseaux sociaux un faux communiqué portant le numéro 3072/48/J.038/M-G/2024 du 24 décembre 2024 selon lequel toutes les festivités de Noël et de nouvel an y compris les célébrations d'anniversaires sont strictement interdites.

A ce propos, le Maire de Goma, le Commissaire Supérieur Principal KAPEND KAMAND Faustin, porte à la connaissance du public que ce communiqué est l'œuvre des personnes mal intentionnées qui cherchent à ternir l'image de l'autorité et frustrer la population en cette période festive.

Par conséquent, chacun est invité de vaquer librement à ses occupations tout en veillant à la sécurité collective et à la collaboration avec les services d'ordre.

Fait à Goma, le 25 décembre 2024

KAPEND KAMAND Faustin
Commissaire Supérieur Principal,
Maire ai

